Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-263501413-20261026-CCAS26_115-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DÉLIBÉRATION N° 26-115 – 26 octobre 2026

Finances locales
Décisions budgétaires

Membres en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 12
Votants : 12

Présents :
Michèle MOTEL – Nadine EDOM – Joël DESHAYES – Catherine BOULOGNE – Anne GADBY – Elouan RACINEUX – Daniel HOUSSAIS – Elodie CORRE – Elise LE CAMPION – Sylvie FLATTOT – Joël SIELLER – Gérard GUILLAUME
Excusé :
Claude ANCEAUME
Absents :
Jean-Marie RYO – Christophe LE GALL
Secrétaire de séance :
Elouan RACINEUX

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Guichen s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle MOTEL, Présidente, après avoir été convoqué le vingt-deux octobre deux mille vingt-six, conformément aux articles R 123-16 et R 123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

CCAS – Budget SAAD-APA 2026 – Décision modificative n° 2

L'évaluation des recettes et des dépenses à effectuer d'ici la fin de l'année nécessite le réajustement des crédits inscrits au budget APA 2026.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'apporter les modifications suivantes au budget APA 2026 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60228 : Autres fournitures consommables	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60628 : Autres fournitures non stockées	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6251 : Voyages et déplacements	0.00 €	7 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	**3 000.00 €**	**10 400.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-64111 : Rémunération principale	7 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	**7 400.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-61681 : Assurance maladie, maternité et accident du travail	6 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61688 : Autres risques	0.00 €	6 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	**6 300.00 €**	**6 300.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	16 700.00 €	16 700.00 €	0.00 €	0.00 €

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-263501413-20261026-CCAS26_115-DE

INVESTISSEMENT				
D-205 : Licences, logiciels, droits similaires	0.00 €	1 000		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0.00 €**	**1 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**1 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

La Présidente du CCAS,

Michèle MOTEL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE DE GUICHEN 35580

Le secrétaire de séance,

Elouan RACINEUX

CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Président du CCAS *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr